SÉMINAIRE

THINKING BIODIVERSITY BEYOND NATIONAL JURISDICTIONS

24 février 2022
En visio-conférence

Law and Economics of Nature

Séminaire organisé par le CRED (Centre de recherche en économie et droit), le CERSA (Centre d'études et de recherches en sciences administratives et politiques) de l'Université Panthéon-Assas et l'ENC-Team de l'Institut Jean-Nicod (ENS).

La prochaine séance se tiendra jeudi 24 février 2022 et aura pour thème : ***Thinking biodiversity beyond national jurisdictions***
Intervention : Cymie PAYNE, Rutgers University.
La séance se déroulera en anglais.

Cymie Payne is a lawyer focusing on international and environmental law, and teaches in the Department of Human Ecology at Rutgers University. Professor Payne has worked in the international law sector, and has notably appeared before the Seabed Disputes Chamber of the International Tribunal for the Law of the Sea and is chair of the IUCN WCEL Oceans, Coasts and Coral Reefs Specialist Group. In this seminar, Professor Payne will discuss the Biodiversity Beyond National Jurisdictions (BBNJ) negotiations as a mechanism to reconsider our legal definition of "resources" in marine ecosystems and the role of Marine Genetic Resources (MGR) as a specific case study. This seminar aims to put into conversation principles of environmental integrity versus its utility, two concepts at the core of the "Law & Economics of Nature" seminar series.

The topics addressed in this presentation appear during the period of the One Ocean summit in Brest, and the United Nations negotiations on the Biodiversity Beyond National Jurisdictions (BBNJ) in March.

Formulaire d'inscription

Le séminaire ***Law & Economics of Nature*** a pour vocation de prendre acte des transformations théoriques qui, dans un contexte d'inquiétude environnementale, affectent les disciplines économiques et juridiques. Les normes juridiques qui prévalent aux régimes d'appropriation ou de gouvernance des ressources naturelles ont d'évidentes conséquences welfaristes (humaines et écologiques). Les réflexions actuelles sur le ou les communs ou encore sur la personnalisation juridique d'entités naturelles peuvent également être appréciées à cette aune. L'économie de l'environnement s'interroge de longue date sur la possibilité de fixer la valeur d'entités naturelles non marchandes. Elle oscille entre la considération des ressources

environnementales comme « capital naturel » sujet à optimisation et une défense de la valeur intrinsèque de la nature non commensurable à d'autres actifs.